

DICRIM

Toutes les communes situées en tout ou partie en zone inondable, sont tenues d'élaborer un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs plus communément appelé D.I.C.R.I.M. Il est élaboré avec la collaboration des services de l'Etat.

Ce document fournit des informations sur les risques majeurs qui peuvent se produire dans notre commune et la conduite à tenir face à ces risques.

Le risque majeur se caractérise par une probabilité faible mais ayant une certaine gravité.

Les risques majeurs identifiés sont :

- inondation,
- mouvement de terrain,
- tempête,
- intempérie hivernale....

mais aussi des risques technologiques :

- pollutions,
- accidents sur des transports de matières dangereuses...

Consultez le [DICRIM en ligne](#)



***Mairie
de Nargis***

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/sante/dicrim>